

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 73

présenté par

Mme Buffet, Mme Bello, Mme Faucillon, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, M. Lecoq, M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article s'inscrit dans la teneur générale du texte visant à instaurer une sélection dans des filières jusque là non sélectives, système que nous refusons.

Par conséquent, il ne nous n'apparaît pas pertinent d'instaurer un pourcentage de meilleurs bacheliers dans les filières non sélectives, puisque nous considérons que tout bachelier doit pouvoir accéder à la filière de son choix, et cela sans restriction. Il n'y a donc pas lieu d'y instaurer des quotas.

Le dispositif doit donc continuer à ne s'appliquer qu'aux filières sélectives, comme précédemment.